

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 30

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**9 - APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET DE L'ADEME : PROJET E+C⁺
Onfluence**

Monsieur André LABARTHE expose que l'ADEME a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est d'identifier des maîtres d'ouvrage ou aménageurs qui souhaitent être accompagnés par l'ADEME sur leur projet de quartier à énergie positive et à faible impact carbone.

Dans le cadre de cet AMI, les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement de la part de l'ADEME qui comporte :

- l'accompagnement par une AMO spécialisée, mutualisée au niveau national et spécifique pour chaque projet lauréat qui aura notamment pour mission de :
 - mettre à disposition des lauréats un service de conseil d'aide à l'ingénierie (dimensionné sur une durée de 30 mois) afin de proposer des pistes d'action ou des conseils techniques, juridiques, financiers (...) pour aider les maîtres d'ouvrage à mieux appréhender et traduire les exigences environnementales de leurs projets de quartier ;
 - mettre à disposition des lauréats une boîte à outils et méthodes pour favoriser l'émergence de quartiers à énergie positive et faible impact carbone ;
 - favoriser le partage et la capitalisation des retours d'expériences portés par d'autres projets via l'animation d'un groupe d'échange « Quartiers E+C- » regroupant les groupements lauréats, ceux ayant répondu à l'AMI, ainsi que d'autres maîtres d'ouvrage intéressés par la démarche et des experts, dans un objectif de partage des retours d'expériences et des problématiques ; cette animation se fera notamment via l'organisation d'ateliers thématiques.
- la valorisation de leurs actions, de contacts, de mise en réseau et de visibilité via les différents supports de communication de l'ADEME (site Internet, centre de ressources urbanisme, blogs, colloques...).

Les projets retenus dans le cadre de l'AMI s'engageront à collaborer avec cette AMO spécialisée mutualisée nationale et à participer à la communauté de travail animée par l'ADEME.

Les travaux de cet AMI contribueront directement et seront menés en étroite concertation avec les autres actions portées par l'ADEME et ses partenaires visant à améliorer la performance environnementale de ces quartiers. En dehors des modalités d'accompagnement précisées ci-dessus, il n'y aura pas d'accompagnement financier spécifique pour les projets retenus dans le cadre de cet AMI.

La Commune, reconnue Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte en 2016, mène une politique ambitieuse en termes de transition énergétique et il pourrait être intéressant d'aller plus loin dans la démarche en proposant un projet de quartier à énergie positive et à faible impact carbone autour de la Confluence, dénommé **E⁺C⁻Onfluence**.

Il est rappelé que ce quartier fut la zone industrielle du textile de la Ville, où chaque usine était alimentée par des centrales d'hydroélectricité. L'auto-suffisance en énergie était un élément clé pour ces industriels et pour la vie du quartier. Le projet **E⁺C⁻Onfluence** aurait pour objectif de revenir à l'autonomie énergétique dans le quartier, grâce à la maîtrise de l'énergie et la production de l'énergie renouvelable.

De plus, le programme s'intégrerait dans l'objectif majeur de la municipalité avec un plan d'action global de revitalisation du centre-ville. Le projet **E⁺C⁻Onfluence** ayant pour but de maîtriser l'impact carbone pourrait être un atout supplémentaire pour renforcer l'essor de la revitalisation.

Ainsi, le projet **E⁺C⁻Onfluence**, Quartier de la Confluence à énergie positive et faible impact carbone, s'inscrirait pleinement dans la poursuite de la politique menée en matière de transition énergétique et de développement durable, et dans la démarche de revitalisation du centre-ville.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le projet **E⁺C⁻Onfluence**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à proposer un dossier de réponse à l'Appel à Manifestations d'Intérêt de l'ADEME,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03/07/2019



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019